

| | | |
|--|--|--------------------------|
|  <p>ACADÉMIE DE LYON <i>Liberté Égalité Fraternité</i> SESSION 2022</p> | <p>BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS</p> <p>ORAL DE CONTRÔLE</p> <p>Préparation : 15 min - Oral : 15 min</p> | <p>SUJET N° 2</p> |
|--|--|--------------------------|

| | |
|---|--|
| <p>SOUS ÉPREUVE 1 : ÉCONOMIE-GESTION</p> <p>MODULE 4 : LES MUTATION DE LA RELATION DE TRAVAIL</p> | |
| <p>Question : Quel cadre juridique pour une relation de travail : salarié ou indépendant ?</p> | |
| Capacités | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier, dans un contexte donné, le (les) motif(s) de recours à un CDI, CDD, CTT. • Repérer pour une situation de travail salariée, les règles juridiques applicables. • Identifier les droits et obligations de l'employeur et du salarié. |
| Notions | <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail : les éléments caractéristiques • Différents types de contrat de travail (CDI, CDD, CTT) • Obligations de l'employeur et du salarié |

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous souhaitez acquérir une première expérience dans votre domaine d'activité et développer vos compétences en travaillant dans des entreprises différentes. Pour cela, vous optez pour des contrats de courte durée.

Vous avez obtenu votre diplôme et vous êtes en CDD dans une entreprise de votre secteur d'activité depuis 3 mois.

Votre contrat arrive à terme et votre employeur souhaite renouveler votre contrat.

Dans quels cas le recours au Contrat de travail à Durée Déterminée est-il privilégié par une entreprise ?

À partir de vos connaissances et de la documentation, répondez à la question problématisée.

1. Présentez votre secteur d'activité en lien avec la problématique visée.
2. Définir le contrat de travail, puis citez les différents contrats de travail que vous connaissez.
3. Préciser les différents cas de recours au CDD.
4. Quelle est la durée maximale d'un CDD ?
5. Présenter les avantages et les inconvénients d'un contrat à durée déterminée pour le salarié.

Pour vous aider,

1. *Présenter votre futur métier dans ce contexte professionnel*
2. *Analyser la problématique*
3. *Exprimer vos solutions de manière précise, claire et structurée.*
4. *Argumenter vos réponses*
5. *Utiliser un vocabulaire adapté et professionnel*

Document 1 : Pourquoi les employeurs ont-ils recours aux contrats courts ?

Même s'il ne faut pas exagérer leur emprise, les contrats courts restent une réalité et participent à l'émiettement de l'emploi.

Qu'est-ce qui pousse les employeurs à proposer des contrats de quelques jours ? Parfois cela fait office à leurs yeux de « superpériode » d'essai.

Mais le plus souvent, il s'agit de gérer des pics d'activités prévisibles, comme les périodes de soldes ou Noël. Les employeurs y ont recours pour faire face à des besoins urgents imprévus, typiquement quand un employé pose un arrêt maladie. Les postes de femme de chambre sont particulièrement concernés, car il peut y avoir des pics d'activités liés à des réservations de dernière minute, mais surtout parce que les conditions de travail y sont très difficiles, ce qui occasionne de nombreux arrêts de travail ou abandon de poste.

Source : Alternatives économiques n°414 juillet-août 2021

Document 2 : Le contrat de travail à durée déterminée (C.D.D.)

Selon les termes de l'article L. 1221-2 du Code du travail mentionnés dans son premier alinéa, **la forme normale et générale du contrat de travail est le contrat à durée indéterminée (C.D.I.)**.

Néanmoins, dans son second alinéa, cet article **admet qu'un contrat puisse être établi pour une durée déterminée (C.D.D.)** et donc comporter un terme fixé avec précision dès sa conclusion.

Extrait de l'Article L. 1221-2

Le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail.

Toutefois, le contrat de travail peut comporter un terme fixé avec précision dès sa conclusion ou résultant de la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu dans les cas et dans les conditions mentionnées au titre IV relatif au contrat de travail à durée déterminée.

La particularité avec le C.D.D. est qu'il se distingue par deux formes spécifiques, bien que d'autres contrats tels les contrats aidés, le contrat d'apprentissage ou le contrat unique d'insertion peuvent disposer d'une durée précise. Il s'agit donc :

- Du contrat à durée déterminée (C.D.D.) que l'on peut appeler « classique »,
- Du contrat de travail temporaire,

Enfin, et dans la mesure où le C.D.D. n'est pas, et ne doit pas être la forme normale du contrat pour recourir à l'embauche d'un salarié dans l'entreprise, **la loi encadre les motifs de leurs recours.**